

## 7.5 Dépenses d'éducation

La crise sanitaire liée à la Covid-19 fait de 2020 une année particulière, notamment avec la fermeture généralisée des établissements d'enseignement pendant le premier confinement général du pays.

En 2020, la **dépense intérieure d'éducation** (DIE) est estimée à 160,6 milliards d'euros, après 160,9 milliards en 2019 (en euros courants), soit une quasi-stabilité (-0,2 %) ► **figure 1**. Son poids dans le produit intérieur brut (PIB) s'accroît (7,0 % après 6,6 % en 2019), ce dernier ayant reculé de 7,9 % du fait de la crise sanitaire ► **figure 2**.

Le **financement initial de la DIE** est majoritairement assuré par l'État, de façon plus marquée en 2020 (58,8 % après 57,3 % en 2019). Ce poids s'explique par sa prépondérance dans la rémunération des enseignants, ainsi que par le versement des bourses d'études. En 2020, dans la suite de la priorité donnée au primaire, les dépenses de l'État s'accroissent à prix courants de 2,9 % pour le premier degré et de 1,3 % pour le second degré. Dans l'enseignement supérieur, les moyens apportés par l'État augmentent de 3,1 % à prix courants, en lien avec les mesures exceptionnelles pour faire face à la crise sanitaire, telles que la majoration des bourses.

En 2020, les collectivités territoriales financent 22,4 % de la DIE, une part en recul sous l'effet de moindres dépenses des communes et de la réforme du financement de l'apprentissage transféré des régions aux organismes professionnels. La réforme du financement de l'apprentissage a inversement relevé la contribution des entreprises, qui s'élève à 9,1 % de la DIE en 2020, après 8,5 % en 2019. La

participation des ménages recule (6,5 % après 7,9 %), les fermetures d'établissements ayant réduit leurs dépenses de cantine, internat, transports et voyages scolaires.

Enfin, les autres administrations publiques, notamment les caisses d'allocations familiales qui versent l'allocation de rentrée scolaire (ARS), financent les 3,2 % restants (après 2,7 % en 2019). Cette hausse s'explique par la majoration exceptionnelle de 100 euros par bénéficiaire de l'ARS en 2020 pour pallier les effets de la crise.

La dépense moyenne annuelle par élève ou étudiant est de 8 900 euros en 2020. Elle varie de 6 980 euros dans le premier degré à 9 850 euros dans le second degré et 11 580 euros pour un étudiant ► **figure 3**. La dépense est proche entre préélémentaire et élémentaire en raison d'un encadrement renforcé en préélémentaire par la présence des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem). Elle progresse ensuite entre élémentaire et collège, puis au lycée. Sur le long terme, la dépense moyenne par élève a augmenté (+1,5 % par an depuis 1980 à prix constants). Dans le premier degré, la hausse est de 1,8 % par an en moyenne, reflétant notamment celle du taux d'encadrement et la création du corps de professeurs des écoles. Dans le second degré, la dépense par élève augmente de 1,2 % par an depuis 1980, partiellement induite par la revalorisation du statut des enseignants. En revanche, la dépense par étudiant ne progresse que de 0,7 % par an depuis 1980, les effectifs augmentant désormais plus vite que les moyens. Depuis 2009, la dépense moyenne par élève ou étudiant n'augmente plus, à l'exception du premier degré. ●

### ► Définitions

La **dépense intérieure d'éducation** (DIE) rassemble toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques (administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages) pour les activités d'éducation : enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

Le **financement initial de la DIE** représente le financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents. Par exemple, les bourses versées par l'État aux ménages sont comptées comme dépenses de l'État, financeur initial, tandis que les dépenses réalisées par les ménages avec les bourses reçues ne sont pas comptées.

### ► Pour en savoir plus

- « 161 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2020 : 7,0 % du PIB », *Note d'information* n° 21.38, Depp, novembre 2021.
- *Repères et références statistiques*, Depp, édition 2021.
- *L'état de l'École*, Depp, édition 2021.
- « En 2019, le coût moyen par étudiant est de 11 530 euros », *Note d'information* n° 21.21, Depp, mai 2021.

## ► 1. Dépense intérieure d'éducation

	1980	1990	2000	2010	2015	2019	2020p
<b>Dépense intérieure d'éducation (DIE)</b>							
En valeur (en milliards d'euros)	29,4	70,2	108,2	139,3	147,6	160,9	160,6
En euros constants <sup>1</sup> (en milliards d'euros 2020)	80,9	105,7	143,0	154,6	156,4	165,0	160,6
<b>Dépense moyenne par élève</b>							
En euros courants	1 810	4 130	6 250	8 070	8 410	8 980	8 900
En euros constants (euros 2020)	4 970	6 210	8 260	8 950	8 910	9 210	8 900
<b>Structure du financement initial de la DIE (en %)</b>							
État	67,9	62,4	64,0	57,9	57,2	57,3	58,8
<i>dont MENJS-Mesri<sup>2</sup></i>	60,3	55,8	56,7	52,9	53,6	53,8	55,0
Collectivités territoriales	14,3	18,6	19,9	23,9	23,9	23,7	22,4
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales	0,4	0,8	2,2	2,3	2,9	2,7	3,2
Entreprises	6,7	7,2	6,6	8,3	8,4	8,5	9,1
Ménages	10,7	11,0	7,3	7,6	7,6	7,9	6,5

p : provisoire.

1 L'indicateur retenu pour passer des montants en euros courants à ceux en euros constants, c'est-à-dire corrigés de la variation des prix, est l'indice des prix du produit intérieur brut.

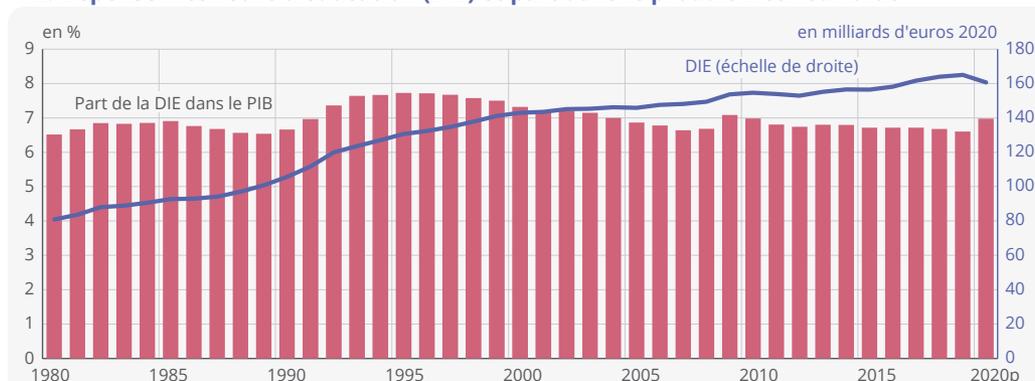
2 MENJS-Mesri : ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ; ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

**Lecture** : en 2020, la dépense intérieure d'éducation s'élève à 8 900 euros en moyenne par élève.

**Champ** : France.

**Source** : MENJS-Mesri-Depp, compte de l'éducation.

## ► 2. Dépense intérieure d'éducation (DIE) et part dans le produit intérieur brut



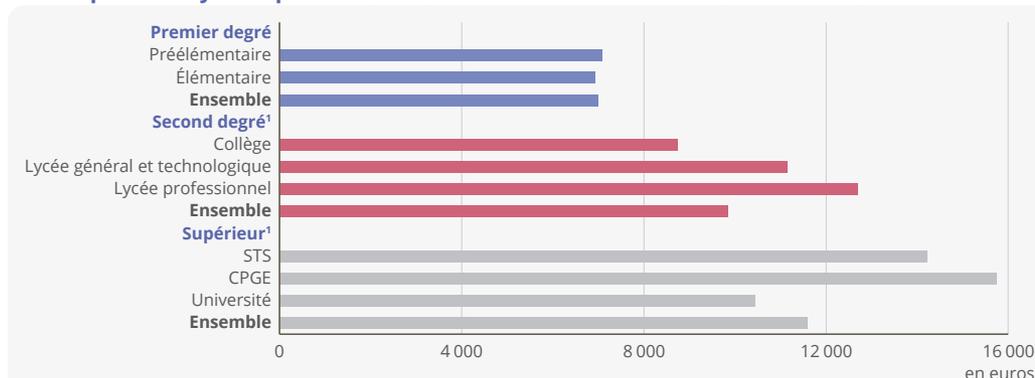
p : provisoire.

**Lecture** : en 2020, la DIE s'élève à 160,6 milliards d'euros, ce qui représente 7,0 % du PIB.

**Champ** : France.

**Source** : MENJS-Mesri-Depp, compte de l'éducation.

## ► 3. Dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau de formation en 2020



1 Y compris apprentissage.

**Note** : données provisoires.

**Lecture** : en 2020, au collège, la dépense intérieure d'éducation s'élève à 8 730 euros en moyenne par élève.

**Champ** : France.

**Source** : MENJS-Mesri-Depp, compte de l'éducation.